



Alternance sous statut scolaire : le ministère de l'Agriculture publie une étude riche d'enseignements

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a publié une étude sur les formations par alternance sous statut scolaire dans l'enseignement agricole qu'il a commandée à l'automne 2016. Cet « audit » a été réalisé par le Cabinet Amnyos. Il vise à faire un panorama de ce système spécifique de formation -l'alternance sous statut scolaire- et détaille les modalités de fonctionnement, des Maisons familiales rurales entre autres, sur les plans pédagogique, éducatif, financier, social et territorial.

Au-delà de nombreuses données statistiques, les auteurs font l'hypothèse qu'il existe un référentiel global de l'alternance sous statut scolaire (basé sur les aspects pédagogiques et éducatifs, les conditions d'accueil des apprenants, l'ancrage territorial et les ressources humaines) et dégagent un certain nombre d'atouts de ce système de formation :

- Les techniques pédagogiques mobilisées favorisent l'apprentissage et la remédiation. Elles sont largement inspirées d'une démarche inductive et font appel aux situations de travail vécues par les jeunes en entreprises. De nombreuses abductions font l'objet d'exercices d'explicitation propres à faire émerger des savoirs formalisés. Par un jeu de contextualisation-décontextualisation-recontextualisation, les temps d'alternance sont systématiquement analysés. L'individu et le groupe se servent de ce qu'ils savent déjà pour construire de nouveaux savoirs et de nouveaux raisonnements.
- Mais le plus étonnant pour les auditeurs ne se loge pas seulement dans les savoir-faire pédagogiques mais bien dans la dimension éducative. Parce qu'elle est ouverte sur la famille, l'entreprise, les acteurs du territoire, parce qu'elle propose un climat éducatif spécifique, la Maison familiale est un lieu de vie qui fait système. La frontière entre mission pédagogique et mission éducative n'existe pas. L'internat est une véritable chance qui permet aux jeunes de prendre de la distance par rapport au milieu familial, de se confronter aux réalités de la vie en collectivité de façon plus marquée que dans un cadre scolaire classique. L'accompagnement grâce à des adultes nombreux qui encadrent les activités des jeunes, les effectifs réduits et le respect mutuel des individus entre eux permettent aux élèves d'acquiescer de la confiance et d'exercer leur responsabilité de citoyen.
- Ancrées dans le paysage et contribuant au développement socioéconomique et professionnel local, les MFR constituent également de véritables pôles de référence dans les territoires où elles sont implantées. L'offre de formation des établissements, résultante de l'histoire, est en osmose avec la réalité des bassins de vie.
- L'autonomie des associations confère une marge de manœuvre intéressante dans la recherche de nouvelles ressources et le développement des activités annexes et complémentaires souvent en lien avec la formation.

Parmi les menaces, l'étude pointe le montant et les délais de paiement des subventions de fonctionnement attribuées aux établissements par le ministère de l'Agriculture non conformes à ce que le législateur avait prévu.

Consulter l'étude sur :

www.agriculture.gouv.fr/les-formations-par-alternance-sous-statut-scolaire-dans-l-enseignement-agricole

- <http://agriculture.gouv.fr/telecharger/84616?token=616de1dbaf242654e77a4e51e2dd8a96> (Les formations par alternance sous statut scolaire dans l'enseignement agricole - Tome 1 (PDF, 1.83 Mo)
- <http://agriculture.gouv.fr/telecharger/84617?token=94576f150d5cc0e0409e717cd9b5f78f> (Les formations par alternance sous statut scolaire dans l'enseignement agricole - Tome 2 (PDF, 1.66 Mo)

Pour toute information complémentaire : Patrick GUES, patrick.gues@mfr.asso.fr

Tél. : 01.44.91.86.86 – 06.74.72.55.65